

SEMINAIRE DE PRESENTATION DU 3^{Eme} APPEL A PROJET
DU PROGRAMME DE COOPERATION INTERREG MARITIME 2014-2020
HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
BASTIA, le 16 mai 2018

DOSSIER DE PRESSE

Contexte Général

La coopération territoriale est un élément clé de l'objectif de développement territorial harmonieux poursuivi par l'Union européenne. Les différents acteurs peuvent, à travers ces programmes, identifier des solutions communes dans des domaines tels que le développement urbain, rural et côtier, le développement des relations économiques, touristiques et la mise en réseau des TPE/PME, la connexion des territoires transfrontaliers...

Le programme INTERREG Maritime 2014-2020

Le programme de coopération INTERREG Maritime, financé par le **Fonds Européen de Développement Régional**, a été approuvé par la Commission européenne le 11 juin 2015 comme suit :

- Les territoires éligibles :
 - o Région Toscane limitée aux seules Provinces côtières (Grosseto, Lucca, Livorno, Massa-Carrara, Pisa)
 - o Région Ligurie
 - o Région Sardaigne
 - o Région Corse
 - o Région PACA limitée aux Département du Var et des Alpes Maritimes
- La contribution FEDER totale : environ 169 M€
- Le taux de cofinancement : 85%
- 5 axes prioritaires :
 - o Axe I : « Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières »
 - o Axe II : « Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles, et gestion des risques »
 - o Axe III : « Amélioration de l'accessibilité des territoires »
 - o Axe IV : « Renforcement de la cohésion sociale et de l'insertion par l'activité économique »
 - o Axe V : « Assistance Technique »

Eléments de contexte: positionnement en matière de croissance intelligente, durable et inclusive

Les défis :

Sur la base de l'analyse du contexte et des résultats de la programmation 2007-2013, le Programme Italie/France Maritime 2014-2020 ambitionne de relever les défis suivants :

Croissance intelligente

- transfert technologique vers des secteurs et filières déterminants au niveau transfrontalier notamment les secteurs liés à la blue et à la green economy et en général à l'économie de la mer
- soutien à la création et à l'amélioration des liaisons entre les clusters régionaux des filières clés à travers des réseaux mais aussi des lieux physiques et informatiques
- appui à la création d'entreprises innovantes, c'est à dire smart, créatives et durables au niveau transfrontalier notamment dans les zones insulaires et en déclin industriel.

Croissance durable

- soutien à la compétitivité et à la capacité d'attraction de la zone à travers la promotion de nouvelles formes de tourisme durable naturel et culturel
- prévention et gestion des risques naturels et maritimes et renforcement de la sécurité maritime à travers des dispositifs transfrontaliers d'observation et l'expérimentation d'interventions
- mise en œuvre d'une stratégie coordonnée pour atténuer les impacts du changement climatique à travers des bases de données et modèles, instruments de gestion et de gouvernance
- valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone
- mise en place de solutions alternatives pour relativiser l'isolement des territoires insulaires, formes de gestion renforcée et innovante des services de transport public, et développement de systèmes conjoints d'infomobilité/ intermobilité.

Croissance inclusive

- emploi des jeunes, entreprises créatives et économie sociale notamment à travers le microcrédit
- renforcement du capital humain à travers des dispositifs conjoints de formation, soutien à la mobilité, aux acteurs économiques

Les filières transfrontalières prioritaires pour la programmation 2014-2020 :

Les filières prioritaires identifiées sont les suivantes:

- **Nautisme** : chantier naval: Il s'agit d'une filière largement partagée qui vante un nombre élevé d'emplois directs et indirects, avec un fort potentiel d'innovation
- **Tourisme innovant et durable**: Le tourisme représente un secteur d'excellence pour l'ensemble de l'espace de coopération, mais, dans une perspective de forte concurrence avec les autres régions européennes, seul(e)s les régions et/ou territoires qui démontreront une forte capacité d'innovation et de marketing et de disposer d'une main-d'oeuvre spécialisée, dans le tourisme côtier comme dans les différentes formes de «tourisme vert», seront gagnant(e)s.

- **Biotechnologies "bleues et vertes"**: Il s'agit d'une filière à considérer en phase de développement, à savoir avec une performance économique limitée et axée sur la recherche, mais avec un potentiel de croissance très élevé dans l'espace de coopération.
- **Energies renouvelables "bleues et vertes"**: La « région » est caractérisée par un niveau faible d'énergie produite à partir de sources renouvelables. La filière inclut notamment le potentiel dérivant de l'énergie bleue (marémotrice et houlomotrice) ainsi que l'énergie solaire et éolienne, off-shore compris.
- **Nanotechnologies**: Il s'agit d'une filière 'horizontale' qui exprime un potentiel innovant pour différents secteurs communs aux régions de l'espace de coopération.

L'ÉVÈNEMENT

L'évènement de Bastia, permettra de présenter le 3^{ème} appel à projet du programme qui représente une enveloppe totale de 42 259 316 euros dont **35 920 418 euros de FEDER** et met l'accent sur les thématiques suivantes :

- Prévention des risques liés aux incendies
- Sécurité en mer et dans les ports
- Conservation, protection et développement du patrimoine naturel et culturel
- Réseaux transfrontaliers de services pour l'emploi
- Mobilité transfrontalière des étudiants

Il est important de rappeler, d'une part, que ce programme historique auquel la Région Corse participe depuis les années 80, a conduit à un rapprochement des territoires comme la Sardaigne, la Toscane et la Ligurie, la Région PACA ayant rejoint le réseau depuis cette programmation.

D'autre part, que les deux premiers appels à projet du programme INTERREG MARITIME 2014-2020 ont permis de programmer plus de 117 M€ de FEDER pour l'espace de coopération et dont près de 20 M€ pour la Corse.

Les informations détaillées ainsi que les documents nécessaires au dépôt des candidatures sont disponibles sur le site du programme : www.interreg-maritime.eu

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 09h30 - 09h45 :** Accueil et enregistrement
- 09h45 – 10h15 :** Mot de bienvenue
Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant
- 10h15 – 10h25 :** Présentation de l'état d'avancement du Programme Italie-France
Maritime 2014-2020
Autorité de Gestion du Programme Italie-France Maritime 2014-2020
- 10h25 – 12h00:** Présentation du 3ème Appel à projets et des Lots
Autorité de Gestion, Secrétariat Conjoint et Assistance Technique du Programme Italie-France Maritime 2014-2020
Questions et réponses
- 12h00 – 12h45 :** Focus – Axe 2 Lot 1 « Prévention et gestion conjointe des risques incendies »
Autorité de Gestion, Secrétariat Conjoint et Assistance Technique du Programme Italie-France Maritime 2014-2020
- 12h45 – 13h00 :** Conclusions
- 13h00 :** Déjeuner